

Pour un cinéma souverain

Claude Racine

Numéro 50-51, automne 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/22096ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Racine, C. (1990). Pour un cinéma souverain. *24 images*, (50-51), 3-3.

POUR UN CINÉMA SOUVERAIN

Que la réflexion politique actuelle conduise le Québec de demain quelque part entre une souveraineté à part entière ou à caractère exclusivement culturel — l'hypothèse la plus conservatrice —, il fait peu de doute que les organismes publics reliés aux domaines du cinéma, de la télévision et des communications subiront, à court ou moyen terme, de substantiels transferts de fonds et de pouvoirs d'Ottawa vers Québec.

Rappelons que sont actuellement de juridiction exclusivement fédérale les organismes suivants: le CRTC (Conseil de la Radio-Télévision canadienne), Téléfilm-Canada (le plus important investisseur dans les productions de cinéma et de télévision), l'Office National du Film du Canada (le plus important producteur de films), Radio-Canada (le plus important producteur d'émissions de télévision) et le Conseil des Arts du Canada.

Cependant, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Depuis quelques années, le gouvernement québécois a souvent donné l'impression de se désintéresser de certaines de ses responsabilités, laissant ainsi le champ libre au Fédéral qui n'a eu qu'à occuper le terrain. Par exemple: en 1985, le Bureau cinéma des Services culturels québécois à Paris comptait trois permanents à son service. Cinq ans plus tard, il n'en reste plus qu'un seul. C'est ainsi que le principal organisme voué à la promotion de notre cinéma en France pourrait bientôt ne plus avoir qu'un rôle de figuration. Il y a quelques mois, les différents représentants d'organismes fédéraux œuvrant pour le cinéma canadien à Paris (Ambassade du Canada, Téléfilm-Canada, ONF et Services culturels canadiens) convenaient de se réunir à une table de concertation pour coordonner leur action. Fut convié à y siéger le responsable du cinéma des Services culturels québécois. Un sur cinq: belle marge de manœuvre pour la représentation québécoise! On a déjà vu mieux comme maître d'œuvre d'une politique culturelle.

Face au manque évident de volonté politique en matière culturelle au Québec, on comprend mieux que d'ex-serviteurs de l'État québécois (et non des moindres) se retrouvent aujourd'hui à l'emploi des bureaux de Montréal de Téléfilm Canada, là où est actuellement concentré le véritable pouvoir, le nerf de la guerre: «les sous».

La commission parlementaire élargie sur l'avenir constitutionnel du Québec, qui doit siéger à l'automne, pourrait offrir au milieu du cinéma une occasion inespérée de faire valoir ses priorités en participant à la redéfinition d'une véritable politique nationale en matière de cinéma et de télévision. Car, comme le disait fort justement Anne-Claire Poirier au débat du 3 mai dernier, organisé par l'Association professionnelle des réalisateurs(trices) de cinéma et de télévision sur le thème «Le cinéma et la télévision québécoises peuvent-ils se payer l'indépendance?»: «Un Québec indépendant devra se payer une télévision et un cinéma nationaux. Et nous devons nous munir d'un gouvernement qui aura la volonté d'inscrire la survie culturelle à son programme.» En attendant, c'est aux représentants du milieu de faire leurs devoirs et d'aller appeler à nos gouvernants quels sont les leurs. ■

Claude Racine



Une partie des intervenants au débat du 3 mai dernier. Un débat organisé par la Fédération professionnelle des réalisateurs(trices) de télévision et de cinéma, à partir d'une question thème mal posée de l'avis général: «La télévision et le cinéma québécois peuvent-ils se payer un Québec indépendant?» Un début de réflexion sur ce thème tout de même, un quasi-consensus autour de l'idée que le Québec aura le cinéma qu'il voudra bien s'offrir, et que cela relève de l'ordre des priorités et de la volonté politique.